

SOMMAIRE

- Déclaration du Président de la délégation des DDEN de Maine et Loire au CDEN du 9 février.
- Déclaration unanime des organisations syndicales du 1^{er} degré et de la FCPE au CDEN du 9 février
- L'Association des Maires Ruraux contre la fermeture de classes et d'écoles en milieu rural
- L'Association des Maires de France : « Sacrifice de la ruralité »
- Noyant la Gravoyère : l'école publique fait peau neuve.
- Quand le privé fait sa publicité auprès des directions des écoles publiques !
- Sécurité incendie : suivi du dossier à l'école le Petit Prince à Ingrandes -Le Fresne

Directeur de publication
Dany Rosier

ont participé à cette Lettre

Josette Boisneau, Josiane Doret, Patrick Duyts, Denise Landron Michel Landron, Dany Rosier,

Maquette et réalisation
Patrick Duyts



La Lettre N°8 a publié en première page la déclaration unanime de notre Conseil d'Administration. Vous avez pu y lire notre analyse et notre engagement: « *L'Union des DDEN de Maine et Loire conteste les dérives qui ont pour but de transférer « aux territoires » l'instruction nationale. Fidèle à ses missions, elle va désormais inviter tous les amis(es) de l'école laïque à participer à cette réflexion.* »

Dans la synthèse du rapport public thématique de janvier 2023 de la Cour des comptes, vous pouvez lire que « *Le système éducatif français peine à produire des résultats satisfaisants et les difficultés que rencontre son pilotage, particulièrement centralisé, conduisent à s'interroger sur la manière dont les établissements scolaires peuvent se mobiliser à leur niveau, pour bâtir et mettre en œuvre un projet pédagogique adapté aux spécificités de leurs élèves, afin d'améliorer leur réussite, point focal de l'attention des parents.* »

Une véritable évaluation du système ne devrait-elle pas analyser l'impact des multiples réformes appliquées à ce système, depuis des décennies ?

N'avaient-elles pas toutes, pour but affiché, d'en améliorer l'efficacité par l'autonomie dans le cadre de la décentralisation ?

A tout le moins, il faudrait évaluer « scientifiquement » les résultats de cette orientation, alors qu'au contraire la seule thèse énoncée comme une évidence est qu'il faut aller toujours plus loin dans la décentralisation, dans l'autonomie, dans les projets d'établissements... vers l'école des territoires.

Comment ne pas mettre ce projet en relation avec l'actualité nationale des retraits massifs de postes que le Ministère de l'Éducation Nationale justifie par la baisse de la démographie ?

Voici d'ailleurs comment Patrick Duyts, Président de la délégation des DDEN du Maine et Loire termine sa déclaration liminaire lors du CDEN du jeudi 9 février dernier :

« Ne faudrait-il pas, profiter de la baisse démographique constatée pour baisser les effectifs dans les classes au lieu d'amputer le nombre de postes ?

Vous comprendrez donc que, malheureusement, les DDEN, ne peuvent cautionner une telle carte scolaire résultant de décisions ministérielles purement comptables qui ne peuvent que mettre à mal l'école publique dans sa capacité à donner à tous les enfants et dans toutes les écoles le meilleur enseignement auquel ils peuvent prétendre. »

Dany Rosier,
Président de l'Union des DDEN 49

Déclaration liminaire du Président de la Délégation des DDEN 49 au CDEN du 9 février

Nous connaissons tous ici la situation actuelle et les difficultés que nous pouvons constater dans nos écoles publiques. Nous savons tous que ces difficultés ne peuvent pas profiter aux élèves.

Dans nos circonscriptions, les DDEN nous font remonter les situations très nombreuses d'enseignants non remplacés ou remplacés par intermittence ou encore par une succession d'enseignants.

Les parents d'élèves expriment aussi, dans les conseils d'école où nous siégeons, leurs mécontentements à ce sujet et ils le font savoir aux Directrices et Directeurs ainsi qu'aux Inspectrices et Inspecteurs de l'Éducation Nationale. Des Municipalités s'interrogent sur ces situations qui ne correspondent pas à ce que nous sommes en droit d'attendre de l'École de la République.

Qui pourrait soutenir que cette situation ne nuit pas à la qualité de l'enseignement et à l'image de l'école laïque ?

La dotation ministérielle, négative en nombre de postes pour la rentrée 2023 pourra-t-elle inverser cette situation ?

Pourra-t-elle réparer les difficultés scolaires constatées par le Ministère lui-même sur le niveau de nombreux élèves dans les disciplines fondamentales ?

Proposer des heures supplémentaires aux enseignants des écoles élémentaires pour aller dans les collèges pour suivre des élèves en difficultés cognitives, est-ce bien sérieux ?

En l'état, la dotation ne pourrait au contraire que l'aggraver, en termes de remplaçants employés à l'année pour pallier l'insuffisance du nombre de titulaires, de prise en charge des enfants en situation de handicap et/ou en difficulté.

Ne serons-nous pas, à la prochaine rentrée dans une situation où le manque de postes conduira à nouveau l'Administration au recrutement de nombreux contractuels en lieu et place de fonctionnaires d'État nécessaires au bon fonctionnement de l'école publique ?

Ne faudrait-il pas, profiter de la baisse démographique constatée pour baisser les effectifs dans les classes au lieu d'amputer le nombre de postes ?

Vous comprendrez donc que, malheureusement, les DDEN, ne peuvent cautionner une telle carte scolaire résultant de décisions ministérielles purement comptables qui ne peuvent que mettre à mal l'école publique dans sa capacité à donner à tous les enfants et dans toutes les écoles le meilleur enseignement auquel ils peuvent prétendre.

L'État doit donner confiance en l'avenir de la Nation en mettant tous les moyens professionnels et matériels dans son école afin qu'elle joue son rôle d'instruction publique pour tous et construire ainsi le citoyen de demain, libre et éclairé.

Patrick Duyts

Déclaration des organisations syndicales représentatives et des représentant·es des parents d'élèves FCPE au CDEN du 9 février 2023.



Les organisations syndicales et les représentant·es des parents d'élèves FCPE dénoncent :

- Une dotation de postes négative (- 18) qui conduit à fermer 73 classes et à affaiblir le service public d'éducation notamment en milieu rural.
- Un manque inacceptable de remplacement pérenne qui pénalise les élèves et épuise les enseignant.es.
- La réduction du CDEN à une chambre d'enregistrement des arbitrages du Directeur académique.

Les organisations syndicales refusent unanimement un fonctionnement de l'institution qui empêche la défense des collègues et des écoles.

L'essentiel de la gestion des postes, des carrières, des mouvements, a été sorti des compétences du paritarisme. Le refus de re-convoquer un CSA-D (instance technique qui

décide des ouvertures et fermetures de classes) après le vote unanime "contre" des organisations syndicales, est la manifestation d'un profond mépris à l'égard du terrain et des organisations syndicales. Il convient qu'un nouveau CSA-D soit convoqué afin que soient réétudiées les propositions de modification de la carte scolaire de la rentrée 2023, en prenant en compte les situations des écoles du Maine et Loire et les préoccupations des parents, dans l'intérêt des élèves comme des personnels de l'Éducation Nationale.

Nous dénonçons le déni des arguments des acteurs du terrain (enseignant·es, délégué·es du personnel, parents, él·u·es) dont fait preuve notre administration. Nous dénonçons la non prise en compte des données transmises par les directeurs-trices d'école.

Cette méthode se calque sur celle du gouvernement sourd aux revendications du monde du travail contre une réforme des retraites injuste, injustifiée et signe d'une régression sociale sans précédent.

De la même manière, à l'opposé des aspirations des enseignant·es, le ministère communique sur un pacte salarial qui contribuera à dégrader les conditions de travail et à fragiliser le statut.

En ce qui concerne l'ordre du jour de ce CDEN, nos organisations demandent unanimement l'annulation de la dotation négative, des moyens à la hauteur des besoins du Maine et Loire et la re-convocation du CSA-D.

CDEN du 9 Février 2023

Les organisations syndicales et les

représentants des parents FCPE ont quitté le CDEN après lecture de la déclaration commune. Ensuite, l'IA a présenté la carte scolaire qui a été soumise au vote. Elle a été adoptée majoritairement. Vincent Guibert, conseiller départemental des Ponts de Cé, et Jacques Manceau, personne qualifiée, ont voté contre.

Monsieur Benoît Dechambre, Inspecteur d'Académie, a donné l'information suivante aux membres du CDEN concernant les Présidents et Présidentes des circonscriptions des DDEN de Maine et Loire :

Angers Centre et Maine : Daniel Desmazières

Angers Est : Monique Guilleux et vice-Présidente : Nelly Inglese

Angers Nord Loire : Désiré Souillard et vice-Président Jean Sébastien Santerre

Angers Ouest et Sud : Jacques Manceau

Baugé : Yves Ajello et vice-Président : Jacques Delaune

Chalonnnes Bord de Loire Layon : Guillaume Dupont

Cholet Est : Gérard Liégeon et vice-Président : Gabriel Bureau

Cholet et Sèvres : Pascal Levron et vice-Président : Jacky Morin

Doué Aubance Loire et Thouet : Dany Rosier et vice-Présidente : Sabine Brunet

Durtal Les Trois Rivières : Rémy Guillemain

Montrevault Sud Loire Bocage : Joël Roulland

Ponts de Cé Sud Loire Vignoble : Gérard Guioullier

Saumur : Patrick Duyts

Segré : Martine Dubus et vice-Présidente : Josiane Doret

Trélazé Loire Authion : Marie Claude Boistault

Président de la délégation : Patrick Duyts

vice-Président de la délégation : Gérard Guioullier

L'école rurale doit vivre. Les Maires Ruraux demandent un moratoire sur les fermetures de classes et d'écoles.



Les Maires Ruraux de France sont alertés, par des élus de plusieurs départements, de la volonté de l'Éducation

Nationale d'appliquer des critères qui aboutissent à une accélération des fermetures de classes et d'écoles rurales.

Ces décisions unilatérales affectent la carte scolaire du monde rural, impactent l'aménagement du territoire décidé par les élus, alors même que le « soutien à la ruralité » est affiché comme une priorité par l'État. Il ne peut avoir un discours d'un côté et des actes qui s'en affranchissent.

Ils appellent le Gouvernement, en réflexion pour un Agenda rural II, à un moratoire sur les fermetures en attendant sa définition, alors que les propositions de l'État prévoient un « abaissement du seuil de fermeture de classe ou d'établissement ». La baisse du nombre de postes décidée dans la loi de finances pour 2023 ne doit pas pénaliser prioritairement les zones rurales en imposant aux élus et aux familles des regroupements forcés. »

*Extraits du Communiqué de presse
du 1^{er} février 2023*



Fermetures de classes dans les communes rurales :

« Sacrifice de la ruralité »

Imperturbable, le ministre de l'Éducation nationale a martelé ses arguments : le nombre des élèves baisse, il est donc normal de fermer des classes. Il y aura « 500 000 élèves de moins dans les cinq années à venir, dont 90 000 à 100 000 dès la rentrée prochaine ». Face à cette réalité, la « ligne » du ministère est de « s'adapter aux réalités locales tout en tenant compte des territoires ruraux ». Pap Ndiaye a répondu à chacun des

deux sénateurs : en Loire-Atlantique, il y aura « 723 élèves de moins » à la rentrée prochaine ; dans le Puy-de-Dôme, 616 élèves de moins. Le ministre s'est défendu de toute vision « comptable » : pour le département auvergnat, « il faudrait 25 professeurs en moins, mais nous n'en retirons que 9 ». Il estime donc que malgré les fermetures de classes, « le taux d'encadrement va donc s'améliorer ». Le Ministre n'a pas convaincu les sénateurs.

« Vous parlez chiffres, taux, ratios, a constaté Jean-Marc Boyer. Mais vous amplifiez la colère des maires et des citoyens de ces territoires, qui subissent déjà les déserts médicaux, ..., les éoliennes, la diminution des tournées du facteur, les problèmes d'accessibilité...

Cessez ce sacrifice de la ruralité sur l'autel des chiffres et des normes ! » .

De son côté, l'AMF a demandé à plusieurs reprises l'extension du principe de non-fermeture d'école, sans l'accord du maire qui avait été accordé en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire. L'AMF demande que ce principe de non-fermeture sans l'accord du Maire soit étendu aux fermetures de classe. Elle considère qu'une telle mesure serait de nature à mieux prendre en compte le rôle de partenaire incontournable que joue la commune dans la vie de l'école au regard des investissements consentis.

Extrait de Maire Info du 9 février 2023

Le groupe scolaire René Brossard entièrement rénové

Construit en 1932, le groupe scolaire composé à l'origine de 2 ailes de 4 classes une pour les garçons et une pour les filles a subi un certain nombre de transformations. Mais des problèmes d'accès (marches pour entrer dans chaque classe), problèmes de radon, mauvaise isolation : Des travaux devenaient urgents. De plus l'école maternelle de 3 classes construite à 200m en 1972 était un gouffre énergétique.

« La vétusté des 2 sites de l'école faisait que ce projet était prioritaire » explique Sandrine Moullière élue en charge des affaires scolaires.

Les travaux débutent en juillet 2021 et l'élémentaire déménage sur le site de la maternelle où trois modulaires ont été installés.

Un seul lieu regroupe maintenant maternelle et élémentaire, beaucoup plus pratique pour les enseignants comme pour tout le personnel.



Le Groupe scolaire René Brossard Photo Josiane Doret

Le déménagement a eu lieu le mercredi 14 décembre. Les élèves

sont entrés le jeudi 15 décembre juste avant les vacances de Noël.

Un projet de 4 440 000.00€ avec le restaurant scolaire subventionné par l'État (436 167.60€ pour l'école et 373 485.00 € pour la restauration) par la région (100 000€ et 75 000 €), par ADEM/SMIEL (105 000€), par la CAF (50 000€) et par LEADER pour la restauration (100 000€). Le total des subventions s'élève à 1 239 652.60€.

Les 2 ailes d'origine ont été conservées. Une aile pour la maternelle avec 2 salles de classe, une salle de repos, une salle atelier-peinture. L'autre aile 4 classes. Entre les 2 une nouvelle construction qui comprend une salle de motricité, une salle pour le périscolaire. La possibilité d'accéder directement dans la bibliothèque municipale non encore terminée. Au fond de la cour, la cuisine centrale et le restaurant scolaire. Cuisine qui desservira aussi les communes de Nyoiseau et Châtelais (*qui pour l'instant ont un cuisinier*) Restaurant scolaire opérationnel en septembre. La cour laisse un espace herbeux planté de 4 arbres.

Des panneaux solaires (sur le restaurant scolaire et la nouvelle construction) devraient permettre des économies d'électricité et un gain en déduction de l'investissement au bout de 20 ans. Actuellement 4 classes sont occupées, le groupe scolaire peut accueillir 6 classes. Un lotissement est en cours de construction..

Josiane Doret

Quand un chef d'établissement d'un collège privé fait sa publicité auprès des Directrices et Directeurs d'écoles du 1^{er} degré.

Des collègues Directeurs et Directrices d'écoles choqués nous ont alerté sur une communication venant d'un collège privé. Un courriel d'un Chef d'établissement d'un collège privé a en effet été envoyé pour faire la publicité auprès des familles des enfants de CM2 pour sa journée d'immersion dans une classe de 6ème un mercredi matin. Il leur a même fourni un document à

remettre aux familles. Pratique scandaleuse, les enseignants du public n'ont déontologiquement pas à faire de la publicité pour le privé. L'Inspecteur de la circonscription sera averti de cette pratique inadmissible de démarchage.

Patrick Duyts

Sécurité-incendie

l'École du Petit Prince d'Ingrandes -Le Fresne

Le vendredi 9 septembre 2022 : Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) demande à faire la visite de l'école, classée en catégorie 4. Cette visite dure 2H45. Présents le pompier responsable, un Maire adjoint, un responsable des services de la commune, la directrice de l'école responsable de la sécurité incendie de l'école, de la garderie, cantine, salle de mariages... et la DDEN dont le contrôle des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'école fait partie de ses fonctions.

Le 12 septembre 2022 : Le compte-rendu fait par la DDEN de l'école de cette visite est envoyé à l'IEN.

Le 23 septembre 2022 : L'IEN de la circonscription vient à l'école tenir une réunion.

Le 8 octobre 2022 : le Compte-Rendu de la visite du SDIS, fait par la DDEN de l'école, est envoyé à Monsieur le Maire.

Le 11 octobre 2022 : Réunion Commission de Sécurité départementale confirmant le diagnostic et décidant des mesures à prendre pour être dans les normes officielles.

Le 10 Novembre 2022 : Conseil d'école en présence de Monsieur le Maire.

Le vendredi 3 février 2023 : Visite officielle annuelle de l'école par la DDEN. Le compte-rendu écrit est envoyé à l'IEN et au Maire le mercredi 8 février 2023.

Denise Landron

FORMATION des DDEN

Samedi 1^{er} avril de 10H00 à 12H30

au Relais Accueil Jean Vilar

4 place Jean Vilar Angers

Inscrivez -vous

ddenunion49@gmail.com